

CONSEIL MUNICIPAL Séance N°6 du 02 juillet 2026

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le jeudi deux juillet deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur BROSSAULT Nicolas, Le Maire.

Date de la convocation : 26 juin 2026

Monsieur BROSSAULT Nicolas, Le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Présents : Madame AUBRY Hélène, Madame AUFFRET Sandra, Monsieur BORNIA MBUC David, Monsieur BROSSAULT Nicolas, Monsieur DENOEUDE Christophe, Madame DENOEUDE Isabelle, Monsieur DEQUIN Steve, Monsieur DUVAL Tony, Madame GODARD Gaëlle, Monsieur HARDOUIN Jérôme, Madame KARAZ Najate, Monsieur LEGROS Michel, Monsieur LEJEUNE Patrick, Monsieur LOIR Jean-Louis, Monsieur MATHIAS Patrick, Madame NORDET Béatrice, Madame PERSONNAT Stéphanie, Madame PRUDHOMME Vanessa, Monsieur VAN LEEUWEN Maurits.

Absents : Madame BILLIOTTE Estelle, Monsieur BUGENNE Richard,

Excusés : Madame LIEVENS Guylaine, Madame MICHOT Anne-Rose.

Pouvoirs : Madame MICHOT Anne-Rose donne pouvoir à Madame PERSONNAT Stéphanie.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **RESSOURCES HUMAINES** : Création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet 26,40/35ème
2. **RESSOURCES HUMAINES** : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité
3. **RESSOURCES HUMAINES** : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
4. **FINANCES** : Subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Agriculteurs du Roumois
5. **FINANCES** : Convention d'occupation du domaine public – passerelle pour réseau SERPN dans le clocher de l'église de Berville

Informations et Questions diverses

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Madame GODARD Gaëlle

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 n'apportant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026

Délibération 2026 6 1 RESSOURCES HUMAINES : création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet de 26,40/35^{ème} (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Monsieur le maire informe à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026 de Madame Laurence GOSSIOME, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe exerçant les fonctions d'ATSEM – 26,40/35^{ème} annualisée (du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année scolaire), et du recrutement d'un agent contractuel de droit public titulaire du concours d'accès à l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, il convient de créer un poste d'ATSEM, agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 26,40/35^{ème} à compter du 31 août 2026.

Le poste initialement pourvu par Mme Laurence GOSSIOME sera supprimé par délibération en fin d'année lors d'un prochain conseil municipal après avis du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'humanité, décide :

- **DE CREER** un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, filière médico-sociale, catégorie C, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 26,40/35^{ème} annualisée à compter du 31 août 2026.
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois :

Grade	Cat	Statut	Temps travail	Créé	Pourvu	Observations Date création poste
Filière Administrative						
Rédacteur Territorial	B	T	TC	1	1	01/12/2024
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	T	TC	1	0	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	01/11/2024
Filière Technique						
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	T	26,40/35	1	0	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	NT	29,35/35	1	1	01/12/2021
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	22,74/35	1	1	01/12/2021

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026

Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	20/12/2021
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	01/02/2025
Adjoint Technique Territorial	C	T	31,03/35	1	1	31/08/2023
Adjoint Technique Territorial	C	S	20,13/35	1	1	01/10/2024
Filière Animation						
Adjoint d'Animation Territorial	C	T	6,27/35	1	1	01/09/2021
Adjoint d'Animation Territorial	C	NT	6,27/35	1	1	01/12/2022
Filière Médico-sociale						
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM	C	S	26,40/35	1	1	31/08/2026

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants, chapitre 012.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2026 6 2 RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article 3-1 de cette loi modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que l'accroissement d'activité au sein des services peut justifier le recrutement rapide d'agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :

- **D'AUTORISER** la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues par les dispositions du Code général de la fonction publique.

- **QUE** les agents contractuels recrutés sur ces emplois pourront être affectés à tout service communal en fonction des nécessités de service.

- **DE FIXER** la durée de chaque recrutement par arrêté du Maire dans le respect de la réglementation en vigueur.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026

- **QUE** la rémunération des agents recrutés sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade correspondant aux fonctions exercées, dans les conditions fixées par l'autorité territoriale.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.
- **CHARGE** Le Maire de procéder aux recrutements nécessaires et de signer les contrats correspondants.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Madame LIEVENS Guylaine à 20h44.

Délibération 2026 6 3 : RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article 3-1 de cette loi modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que l'accroissement d'activité au sein des services peut justifier le recrutement rapide d'agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponible.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déterminer des niveaux de recrutement et de rémunération de candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention :

Délibération 2026 6 4 : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JEUNES AGRICULTEURS
--

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis quelques années, l'Association Les Jeunes Agriculteurs du Roumois organise un défilé avec près de 20 tracteurs illuminés à travers le Roumois avant les fêtes de Noël pour animer les communes et promouvoir l'agriculture.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026

Afin de les aider à financer le père Noël, les illuminations, et autres frais de l'événement, l'association nous a envoyé une demande de subvention de 300,00 €.

En contrepartie, le défilé des tracteurs passera dans la commune (Berville et Bosguérard).

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'Association Les Jeunes Agriculteurs du Roumois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'ATTRIBUER la subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'Association Les Jeunes Agriculteurs du Roumois.

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 1

Délibération 2026 6 5 : FINANCES : INSTALLATION D'UNE ANTENNE SERPN DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE DE BERVILLE
--

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de son activité de service public de production et de distribution d'eau potable, le SERPN procède à l'installation, sur des points stratégiques du territoire caractérisés par leur grande hauteur, de dispositifs permettant notamment la télérelève des compteurs d'eau.

Afin d'améliorer la couverture du territoire de l'ensemble des communes membres du SERPN, et bénéficiant à ce titre de ce service public, le SERPN souhaite bénéficier d'un emplacement dans le clocher de l'église de Berville pour l'installation d'un dispositif de télérelève.

Une convention d'occupation des lieux doit être signée entre les deux parties. Celle-ci est fixée pour une durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle de 300,00 € par an et pourra être prolongée par tacite reconduction par période 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention d'occupation du clocher de l'église de Berville entre le SERPN et la commune de Les Monts du Roumois.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Louis LOIR alerte sur l'absence d'avancement sur l'installation d'une borne incendie Route de Grémare. Une relance a été faite.
- Le pot de départ en retraite de Mme GOSSIOME est prévu le 6 juillet à 17h30 à la cantine.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026

- Vigilance sur les arrêtés préfectoraux pour les feux d'artifice du 13 juillet. Un Food Truck est prévu dès 18h. Richard BUGENNE apportera une tonne à eau. Alain KEMPYNCK s'occupera de l'éclairage.
- Les flyers du feu d'artifice et les bulletins de la Communauté de Communes vont être distribués.
- La Commune a été relancée concernant la présence des rats.
- Proposition de la Communauté de Communes pour organiser des ateliers informatiques à destination des seniors. Mise à disposition de la salle d'Houlbec.
- La Communauté de Communes sollicite notre commune pour la création d'une mare à proximité du Centre de Loisirs. Une intervention avec la chargée d'opération sera à prévoir afin d'avoir toutes les informations nécessaires avant de prendre une décision.
- Proposition de mettre en place le CNAS pour les agents de la commune. Le sujet sera présenté lors du prochain Conseil Municipal pour une mise en place au 1^{er} septembre.
- Tony DUVAL expose la fiabilisation des évaluations des locaux par la valorisation des éléments de confort. Cela est reporté à 2027.
- Gaëlle GODARD a présenté l'avancement du PLUi. Il faut fiabiliser les zonages ; cela est prévu début 2028.
- À la suite des récents événements climatiques, une réflexion est envisagée sur une potentielle rénovation énergétique des écoles.
- Une réorganisation des ATSEM sera effective à la rentrée 2026.
- Les comptes rendus des Conseils d'école sont présentés aux conseillers.
- Hélène AUBRY fait le point sur la canicule, présente le suivi des personnes vulnérables et la mise en place d'un registre.
- Des défibrillateurs vont être installés sur la Commune.
- Les différents travaux et traitements pour la mérle à la Mairie sont en cours.
- Les travaux de réfection des clôtures et portail de l'école se feront lors des vacances d'octobre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.

Le Secrétaire de séance
Gaëlle GODARD



Le Maire
Nicolas BROSSAULT

